

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 04 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-sept juin deux mille vingt-trois et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2023CM41

Avis sur l'extension
du plan d'épandage des
boues issues du système
d'assainissement
de Bruay-La-Buissière

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Delphine MICELLI, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Nicole CHASTENEZ, Annick SAVOLDELLI, Isabelle CAZIN, Dorothee HAUER, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Frédéric DREZE, Rosanna GILLET.

Pouvoirs :

Mme Nicole CHASTENEZ à Mr Philippe SCAILLIEREZ
Mme Annick SAVOLDELLI à Mme Claudie MARTEL
Mme Isabelle CAZIN à Mme Isabelle VANELLE
Mme Rosanna GILLET à Mr Johny GLAVIEUX

Convocation du
27 juin 2023

Monsieur Alain DIENI est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 14

Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2023, modifié le 14 juin 2023, une enquête publique relative à l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Bruay-La-Buissière, portant sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau par la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois lys Romane a été ouverte du 19 juin 2023 au 7 juillet 2023.

Monsieur le Maire, en vertu de l'article 8 de l'arrêté du 23 mai 2023, invite l'assemblée à émettre son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le dossier d'enquête publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

EMET un avis favorable sur l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Bruay-La-Buissière sous réserve de l'observation suivante :

- Sur Les 7 hectares d'extension situés sur la zone LogisterrA26 à Labourse ont été construits les bâtiments à vocation logistique de la société LINKCITY Nord Est (Permis de construire n° 062 480 19 00015 du 31 mai 2021).

En conséquence les boues ne peuvent être épandues et l'extension ne peut être maintenue au plan d'épandage.

Cette superficie devra être retirée du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Bruay-La-Buissière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.